

# L'accueil familial de jour au sein de l'AIRADT

## Valeurs, points essentiels, fonctionnement

(juin 2022)

1

Note : Dans sa rédaction, ce document utilise le féminin pour la désignation de toutes les fonctions. De manière générale, la désignation des personnes, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent document peut s'appliquer indifféremment aux femmes et aux hommes.

Il a été élaboré et discuté avec les accueillantes du réseau et pourra être sujet à modification. Il s'agit ici de sa version 2022

## A quoi sert ce document ?

Chers Parents, ce document a pour but de favoriser la construction d'une relation de confiance entre vous, l'accueillante en milieu familial et le service. Il a pour objectif de donner du sens à la prise en charge de votre enfant dans le cadre de l'accueil familial de jour.

## L'accueil familial de jour, qu'est-ce-que c'est ?

Avec l'entrée en vigueur de la LAJE en 2006, cette forme d'accueil s'est professionnalisée. Il s'agit de confier un ou ses enfants à une personne (accueillante en milieu familial) qui ouvre son foyer et son domicile de manière régulière et durable. Il s'agit donc bien d'une **rencontre** entre deux familles. Pour qu'il y ait rencontre, il est nécessaire et fondamental que les parents, comme l'accueillante **construisent ensemble**, autour de l'enfant une **relation de confiance et de respect mutuel**.

Il est important de prendre le temps de la rencontre et de faire confiance à votre intuition de parents. C'est vous qui savez ce qui est le mieux pour votre enfant !

## Les partenaires et les documents de référence:

L'accueil familial de jour est intégré dans l'offre du réseau d'accueil de jour Dame Tartine. L'autorité compétente est le CODIR AIRADT et la personne de référence dans le suivi des accueillantes est la coordinatrice. Les bases légales pertinentes sont la LAJE et le RLAJE de même que l'OPE.

La structure de coordination ne peut pas garantir qu'une place soit trouvée pour chaque enfant et qu'une place soit garantie dans le village de résidence de chaque enfant.

## Comment mettre en place l'accueil de votre enfant ?

Une fois que la coordination vous a proposé une place d'accueil, il vous appartient de prendre rendez-vous avec l'accueillante et de la rencontrer à son domicile. Il s'agira de faire connaissance et de « sentir » si cet accueil vous semble envisageable et possible pour vous et votre enfant.

Lors de cette rencontre, il est indispensable que vous puissiez exprimer **vos attentes et les besoins de votre enfant**. Il est également fondamental que vous connaissiez **les valeurs et les règles du foyer** dans lequel vous allez déposer votre enfant.

Prenez ensuite **un temps de réflexion**. Il est de votre responsabilité de faire savoir à l'accueillante et à la coordinatrice si vous souhaitez aller de l'avant de ce placement au non.

Si vous allez de l'avant, après en avoir averti la coordination, vous fixez un deuxième rendez-vous avec l'accueillante afin de discuter et de signer la convention de placement de votre enfant. Lors de cette entrevue, l'accueillante vous proposera un ou deux moments **d'adaptation** qui vous seront facturés avec le premier mois de garde.

## L'adaptation qu'est-ce-que c'est ?

Il s'agira de faire connaissance, de « **s'approprier** » comme le renard dans le Petit Prince de St-Exupéry.

Cette phase a pour but d'initier une relation de confiance entre l'enfant, l'accueillante et les parents. Elle est donc essentielle au bien-être de votre enfant.

L'adaptation devrait permettre :

- A votre enfant de **faire connaissance** avec l'accueillante, de découvrir progressivement le lieu et les autres enfants ;
- A vous-même de vous familiariser avec la séparation et de mettre en place un partenariat avec l'accueillante ;
- A la famille et en particulier aux enfants de l'accueillante, de se familiariser avec votre enfant, et avec d'éventuels changements liés à l'arrivée de votre enfant au sein de la famille ;
- Aux autres enfants de faire petit à petit connaissance avec votre enfant ;
- A l'accueillante de faire connaissance avec votre enfant, de découvrir ses besoins et cas échéant, de pouvoir réorganiser, ajuster son projet d'accueil en tenant compte de ce nouvel accueil.

3

Lors de cette phase d'adaptation, il vous appartient de fournir tout le matériel nécessaire pour prendre soin de votre enfant (**doudou, lolette, habits de rechange** etc...)

## Comment faire en cas de difficultés ?

**La communication est essentielle** dans tout processus difficile...

En tout temps, vous pouvez prendre contact avec la coordinatrice et/ou l'accueillante.

Ensemble nous pourrons réfléchir, donner des pistes....

Si vous décidez de mettre fin à l'accueil, parlez-en d'abord à l'accueillante mais aussi à votre enfant.

## Accueil des enfants scolarisés pendant les vacances scolaires :

En principe, il n'y a pas d'accueil d'écoliers pendant les vacances scolaires. Si l'accueillante les accepte, il ne peut y avoir plus de 5 enfants (placement à la journée et écoliers) au sein du foyer de l'accueillante.

## Les valeurs au sein de l'accueil familial de jour, il nous tient à cœur de :

1. **Garantir à chaque enfant accueilli la possibilité de se développer en toute liberté tant du point de vue physique que psychique.** Pour ce faire, il est essentiel que le foyer de l'accueillante procure sécurité et protection.  
L'avis de l'enfant devrait toujours être pris en compte.  
Les repas doivent être pris ensemble autour de la table dans une ambiance agréable. Une attention particulière doit être apportée à l'alimentation. La coordinatrice sensibilise les accueillantes à la pyramide alimentaire (menus type fourchette verte) et à la limitation des boissons sucrées,  
En ce qui concerne les bébés, les parents fournissent la nourriture et le matériel nécessaire (ex : biberon etc...).  
Les activités en plein air et motrices sont à privilégier (exemple : promenades, place de jeu...)  
Il est important que l'enfant puisse bénéficier d'un endroit où il puisse s'isoler, **se détendre**, voire dormir pendant sa journée d'accueil.  
Il est essentiel que l'accueillante ait à disposition des livres, des puzzles, du papier et des crayons.

Les accueillantes connaissent et sont formées aux gestes de premier secours. La coordinatrice les rend attentives aux numéros d'urgence qui doivent figurer dans un endroit clair et à portée de tous.

L'apprentissage de l'intimité et l'intimité dans son aspect général doivent être respectés. L'accueillante, comme les parents, s'engage à respecter les périodes d'accueil convenues dans le contrat.

Aucun enfant accueilli en accueil familial de jour ne peut être laissé sans surveillance même pour une courte durée et même avec l'accord des parents.

Il est important d'instaurer des **rituels** qui aident l'enfant à se structurer et à se repérer dans le quotidien. Exemple : repas en commun, rituels d'arrivée et de départ, etc...

## 2. Communiquer, toujours communiquer !

L'être humain, en particulier l'enfant, est un **être social** pour qui le contact avec d'autres joue un rôle significatif dès son plus jeune âge. La **communication** verbale et non verbale sont donc des conditions indispensables pour développer une bonne **conscience de soi**.

Il est donc indispensable que l'enfant puisse lire des histoires regarder des livres, se faire raconter des histoires, s'exprimer par le dessin ou la peinture ou des comptines, etc...

## 3. Attachement et participation

L'enfant a besoin **d'interactions régulières** avec des personnes de référence familiales, fiables et disponibles. C'est ainsi qu'il pourra établir des **liens solides** et avoir une meilleure estime de soi. L'accueillante a donc à cœur de cultiver une **atmosphère bienveillante** au sein de son foyer et il serait souhaitable qu'elle sollicite la participation de l'enfant accueilli en gardant à l'esprit son développement et son âge.

A notre sens, participer signifie : prendre part, s'exprimer, être écouté, collaborer.

## 4. Conflits, concepts de soi

Les réactions au comportement d'un enfant influence l'image qu'il a de lui-même. Les remarques qu'un enfant reçoit sur sa personne ou sur son attitude influence l'image qu'il se fait de lui-même. Cependant les conflits sont indispensables au développement des enfants. Il appartient donc à l'accueillante, comme à tous les adultes qui côtoient l'enfant, de lui apprendre à défendre ses idées sans faire de mal aux autres en le sensibilisant à la capacité de s'imposer par la négociation.

L'accueillante proposer son aide et encouragera l'enfant à trouver ses propres solutions.

## 5. Relation parents-accueillante

Il est essentiel que les adultes qui accompagnent l'enfant dans son quotidien cultivent entre eux des **rappports aimables et non violents**. Il est dès lors indispensable de parler des éventuels conflits dès que possible et d'en informer la coordination. Il convient enfin de distinguer les conflits entre adultes, entre enfants et ou entre adultes et enfants. Les personnes de référence devraient veiller à bien choisir leurs mots et leurs expressions dans les messages appréciatifs envoyés aux enfants.

## 6. Règles

Chaque foyer d'accueil familial et chaque famille possède ses propres règles. Il est important d'en discuter ensemble mais il est indispensable à notre sens que les règles soient différentes en fonction de l'âge de l'enfant et de son stade de développement.


## 7. Exposition aux médias électroniques

D'une façon générale les enfants doivent apprendre à utiliser les médias de façon

responsable. Ils ont besoin de modèles comme les adultes de référence autour d'eux. En principe, il ne devrait pas y avoir de télévisions, d'ordinateur et de console de jeux dans une chambre d'enfant. Il est essentiel que ce sujet soit abordé lors des premières rencontres entre la famille et l'accueillante. Le temps passé devant les médias numériques doit être strictement limité au sein de l'accueil familial de jour.

**La règle des 3-6-9-12** est un impondérable qui doit être respecté : **pas d'écran avant 3 ans, pas de console de jeu avant 6 ans, pas d'accès internet avant 9 ans et pas d'internet sans surveillance avant 12 ans.**

Les recommandations édictées par [www.jeunesetmedias.ch](http://www.jeunesetmedias.ch) sont applicables dans le cadre d'accueil

Annexe1 :Médias numériques : accompagner plutôt qu'interdire 

([www.jeunesseetmedias.ch](http://www.jeunesseetmedias.ch))

Annexe 2 : tableau du développement de l'enfant selon H. Erikson